

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

Deux avis importants (Prorogation de délai — statut). — La réduction de 40% aux non titulaires de la Carte du Combattant. — Au Conseil d'Administration. — Notre Maison (Etat des travaux — Lettre de M. le Président de la République). — Le Sweepstake français. — Le mouvement ancien combattant. — La mort de la Reine des Belges. — A propos des chiens-guides. — T.S.F. (S.S.B.M.). — Tribune Libre: Lettres des camarades Brusson, Hourcade, Masselier.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre Nous. — Procès-verbal de la réunion du Conseil du 15 juin 1935. — Procès-verbal de l'Assemblée annuelle de la Départementale du Finistère le 4 juillet 1935. — Procès-verbal de la réunion du Comité de la Régionale du Nord le 6 octobre 1935. — Avis divers. — Listes de donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9^e)
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

8-2
606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre
M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

- † M. BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
 - † M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil.
 - M. le colonel FABRY, député, ancien ministre;
 - † M. le général BALFOURNER;
 - M. BRISAC, préfet;
 - M. J. RIDGELY CARTER;
 - M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
 - M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
 - M. DUCO, médecin-inspecteur;
 - M. FRIBOURG, député;
 - Miss Alice GETTY;
 - M. Justin GODART, ancien ministre;
 - Miss Grace HARPER;
 - Miss Winifred HOLT;
 - Mme Léopold KAHN;
 - M. KRUG;
 - M. LUGOL, sénateur;
 - Mme la maréchale MAUNOURY;
 - M. Samuel MILBANK;
 - M. le docteur MORAX;
 - M. MEYER, conseiller d'Etat;
 - M. Henry PATÉ, député;
 - M. Pierre RAMEIL, député;
 - M^o HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats.
 - M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
 - † M. VALLÉRY-RADOT;
 - M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.
-

DEUX AVIS IMPORTANTS

Nous demandons à nos camarades de lire avec attention les deux avis que nous leur donnons à nouveau :

1° PROROGATION DE DÉLAI. — Nous leur rappelons que le délai imparti pour demande de pension en faveur des mutilés prend fin le 11 novembre prochain. Donc, si quelques-uns d'entre nous n'ont pas encore fait valoir leurs droits pour des mutilations telles que défiguration, trépanation, affections de l'oreille, etc., nous leur conseillons d'adresser, avant le 11 novembre prochain, leur demande au Centre de réforme de leur région, afin qu'ils puissent être indemnisés selon les barèmes existants.

2° STATUT. — Pour bénéficier du statut des grands mutilés, dont l'application a été fixée par un règlement d'administration publique que nous avons publié le mois dernier, il faut adresser une demande à la Sous-Intendance des Pensions de son département. Nous avons déjà dit qu'à cet effet nos camarades devaient remplir un questionnaire délivré par cette Sous-Intendance où ils doivent retourner cette feuille. Or, nous apprenons par les services compétents que de nombreux Aveugles de Guerre n'ont pas encore rempli cette formalité auprès des services des pensions. Nous invitons nos camarades susceptibles de bénéficier du statut, qui n'auraient fait encore aucune démarche à cet effet, à demander à la sous-intendance de leur département un questionnaire pour bénéficier du statut des grands mutilés. Ils devront le retourner après l'avoir rempli à leur sous-intendance en y joignant une copie certifiée conforme de leur carte de combattant (couleur jaune).

Nous rappelons encore que, passé le 23 mars prochain, nos camarades n'auront droit qu'à une année de rappel s'ils n'ont pas adressé leur demande avant cette date et perdront de ce fait d'autant plus d'argent qu'ils mettront de temps à adresser leur demande après le 23 mars.

H. A.

La réduction de 40% aux non titulaires de la Carte du Combattant

Nous nous sommes élevés et nous nous élèverons encore contre l'incohérente décision prise dans les décrets-lois derniers au sujet des pensionnés non titulaires de la carte du combattant qui voient leur majoration de pension ramenée de 140 à 100 %.

Nous voulons cependant indiquer à nos camarades que cette réduction ne prend effet qu'à partir du 17 juillet dernier. Donc, pour les non titulaires de la carte, qui à la dernière échéance se sont vu payer au taux de 1919, soit 750 francs par trimestre pour un 100 % article 10, le remboursement du trop perçu leur sera fait à leur échéance du premier trimestre. Ils devront s'assurer que les 40 % ne leur sont prélevés qu'à partir du 17 juillet.

H. A.

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre a, dans sa séance du 5 octobre, voté à l'unanimité la motion suivante :

« L'Union des Aveugles de Guerre, constatant et déplorant que
« certaines des mesures prises, dans certains des décrets-lois, qui
« frappent notamment les Aveugles de Guerre et en général les vic-
« tims de guerre sont, d'une part, profondément injustes, d'autre part,
« certainement inefficaces, en demande l'abrogation. »

NOTRE MAISON

ETAT DES TRAVAUX

En rentrant de vacances, nous avons fait notre visite habituelle au 49, rue Blanche, et pensions bien pouvoir annoncer l'achèvement des travaux, mais le chantier ayant ces temps derniers quelque peu chômé, nous ne pouvons vous donner que quelques détails sur l'état actuel d'avancement de la construction :

Tous les gros travaux de tous corps d'état sont terminés dans les étages. On procède actuellement à la coulée des derniers parquets sans joint à l'entresol ; les peintres suivent partout aux étages. Il ne reste plus à organiser que les sols et la décoration murale au rez-de-chaussée et dans les escaliers et couloirs. Au sous-sol on achève la chaufferie.

Vont commencer incessamment : les travaux de protection contre l'incendie et les installations des canalisations extérieures d'eau, gaz et électricité en provenance de la rue Blanche.

Le Bureau et la Commission ont insisté auprès de l'architecte pour que les travaux soient poursuivis le plus rapidement possible et la maison mise à notre disposition avant la fin de l'année.

La Commission envisage maintenant une question non moins importante, celle de l'ameublement qu'elle s'efforcera de rendre le plus confortable possible, tout en gardant la simplicité qui convient à une construction telle que celle que nous réalisons.

UNE LETTRE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Ce foyer des Aveugles de Guerre, dont l'importance n'échappe à personne, devra être connu du public pour qu'il en conçoive l'utilité et aussi pour qu'il puisse s'y intéresser moralement et matériellement. C'est pourquoi nous pensons à diffuser l'esprit de cette création et pour cela nous nous étions mis en pourparlers avec le Théâtre de la Gaîté-Lyrique pour que la première soirée de gala de la nouvelle œuvre qui y sera représentée : « La Chanson du Bonheur », de Franz Lehar, soit donnée sous la conduite de l'auteur au bénéfice de la Maison de l'U.A.G.

M. le Président de la République, pressenti pour présider cette soirée, n'a pu, vu les circonstances présentes, nous assurer de sa présence, mais nous a autorisés à placer la représentation sous sa présidence d'honneur.

Malheureusement des circonstances font différer cette représentation que la Gaîté-Lyrique tient cependant à organiser à notre profit, mais nous communiquons néanmoins à nos camarades ce que M. le Président nous avait fait savoir par son secrétaire particulier :

« Monsieur le Président de la République s'est montré très sensible à l'aimable invitation que MM. les membres du Bureau de

« l'Union des Aveugles de Guerre ont l'intention de lui adresser et
« il aurait été heureux de l'accepter ; mais malheureusement les nom-
« breux engagements qu'il a déjà dû prendre ne le lui permettent pas.
« M. Albert Lebrun a, en effet, accepté d'assister à différentes
« soirées et pour ces motifs il s'est trouvé dans l'obligation de s'excu-
« ser pour d'autres cérémonies ayant également lieu dans ce même
« mois. Il est donc matériellement impossible à M. le Président de
« la République d'assister à la représentation du 23 octobre.

« Toutefois, désireux de témoigner tout l'intérêt qu'il porte à
« l'Union des Aveugles de Guerre, Monsieur le Président de la
« République vous autorise volontiers à placer la soirée projetée sous
« sa présidence d'honneur et, à cette occasion, il me charge de vous
« faire parvenir la somme ci-jointe de 500 francs qu'il met à votre
« disposition à titre de souscription personnelle pour aider à la créa-
« tion de la Maison de l'Union des Aveugles de Guerre. »

Nous sommes très heureux de l'intérêt que M. le Président de
la République porte à notre Maison que nous espérons voir inaugurée
par lui le plus tôt possible.

LE SWEEPSTAKE FRANÇAIS

Le tirage du second sweepstake français a eu lieu le 2 octobre
à Paris. Comme chacun le sait, une partie des bénéfices est destinée
aux quatre Associations de grands mutilés : L'Union des Aveugles
de Guerre, les Gueules Cassées, les Plus Grands Invalides et les
Amputés, mais on a peut-être oublié que ce n'est qu'une petite partie
du bénéfice, car le reste est réparti entre de nombreuses Œuvres,
Comités, Associations, etc., dont le but est certainement très hono-
rable, mais qui, remarquons-le en passant, profitent de l'expérience
acquise par nous.

C'est, en effet, après l'innovation du premier sweepstake conti-
nental organisé à Luxembourg, où notre Association et les Gueules
Cassées prirent une grande part, que vint en France l'idée de lancer
un sweepstake officiel.

Ce dernier tirage a accusé une recette moins forte que la précé-
dente ; nous n'avons pas encore les chiffres exacts, mais nous espérons
néanmoins recueillir une somme intéressante pour la bonne marche de
notre Association qui a des besoins réels, intéressants et justifiés.

H. A.

LE MOUVEMENT ANCIEN COMBATTANT

Nos camarades ont souvent entendu parler du mouvement ancien
combattant et de ses possibilités.

L'U.A.G. s'est toujours interdit d'effleurer les questions sociales
au point de vue combattant, celles-ci pouvant faire apparaître des
différences de vues parmi nos membres. Cependant nos camarades
ont entendu souvent parler des possibilités des hommes de la guerre et
c'est pourquoi, ayant sous la main l'interview que André Gervais,
publiciste bien connu, a fait parmi tant d'autres de notre Président
Scapini, nous nous permettons de le publier ici à simple titre docu-
mentaire.

H. A.

« Une antichambre où s'entassent les visiteurs et que traverse des
« secrétaires affairés précède le calme bureau où il m'accueille. Sans
« m'attarder à de vains préambules, je lui pose la première question.

« — Croyez-vous que les combattants puissent encore arriver au
« pouvoir ?

« Attentif, la voix posée et nette, la tête penchée comme s'il
« lisait sa réponse sur quelque invisible papier, Scapini me répond :

« — Cela n'est pas douteux : mille raisons les qualifient. Puisque,
« dans l'ensemble, ils ne sont catégorisés ni de droite ni de gauche,
« ils peuvent aisément constituer un terrain de rassemblement : ils
« n'ont qu'à le vouloir.

« Je crois même qu'ils peuvent occuper le pouvoir à eux seuls :
« mais il n'y a aucune raison de limiter ainsi le problème, ils doivent
« marcher avec la jeune génération : ils le pourront quand ils le
« voudront !

« Mais attention ! La jeunesse n'est pas un problème d'âge, c'est un problème d'esprit. Au fond, la seule marque à écarter, c'est le sceau indélébile que les partis mettent sur certains de leurs hommes. Ceux-là sont des vieux, même s'ils ont vingt-cinq ans.

« Avec qui les combattants peuvent-ils collaborer ? Absolument pas avec les partis politiques. Je les tiens pour tous néfastes, et tous dépassés par les événements. Tous ont eu le pouvoir, tous ont pu faire quelque chose, et aucun n'a rien fait.

« Avec les groupements syndicaux ? Oui, pour autant que ceux-ci voudront bien se désorbiter de leurs doctrines, qui les éloigne de la vie. La doctrine est toujours rigide ; la vie, ça remue !

« Avec les groupements économiques ? Ça sera plus difficile, parce qu'il s'agit de cristallisation d'intérêts. Il y a cependant en eux des tendances, des expériences et des compétences qui pourraient heureusement compléter la formule syndicaliste.

« — A votre avis, de quelle manière les combattants peuvent-ils arriver au pouvoir ?

« — Il y a deux manières seulement d'y arriver : par la légalité et par la violence. Je réprouve la violence. Elle serait non seulement la condamnation de ceux qui l'exerceraient, mais la destruction du pays.

« Reste donc la voie légale. Elle est large ouverte devant nous.

« — Large, oui. Mais longue, aussi !

« — En temps normal, oui. Aujourd'hui, elle serait très brève. Là aussi, il nous suffirait de vouloir. Il y a demande de la part du public, mais il n'y a pas d'offre de la part des combattants.

« — Pour qu'ils puissent vouloir, il leur faudrait d'abord s'unir ?

« — Oui. Parlons net : il faudrait que U.F. et U.N.C. s'unissent. Voilà deux groupements qui, unis, possèdent par leurs Associations et Sections réparties dans tout le pays une admirable organisation électorale, telle qu'aucun parti politique n'en a jamais possédé et n'en possèdera jamais ! Elles n'en font rien ! Et pourtant il n'y a, pratiquement, aucune divergence entre leurs programmes. Unies, elles seraient maîtresses de la France !

« J'ai hoché la tête, parfaitement convaincu :

« — Je ne puis vous dire à quel point je suis d'accord ! Et vous

« enfourchez-là mon dada personnel, ce qui me ravit ! Mais pour quoi, à votre avis, n'ont-elles pas encore réussi à s'unir ?

« — Rivalité d'esprit de corps... et surtout parce que, avant les événements de ces derniers mois, cette conception n'aurait pas trouvé une audience favorable. Je crois qu'il en est autrement aujourd'hui, et chaque jour un peu plus. Et c'est pourquoi j'espère en l'arrivée au pouvoir de la génération du feu.

« — A supposer qu'elle y arrive, comment concevez-vous ses premiers gestes ?

« Scapini penche un peu la tête, médite un instant, et me répond d'un trait :

« — Trois mesures immédiates me semblent s'imposer.

« La vie de l'Etat est intimement liée au développement économique, puisque c'est de là qu'il tire ses seules ressources. Sa préoccupation dominante doit donc être l'activation de l'économie. Or, il y a un rouage essentiel qui ne joue plus son rôle normal : la Banque, qui ne répartit plus de crédit et vit sur une conception spéculative, donc parasitaire et antiéconomique. L'Etat devra donc, en premier lieu, organiser la répartition du crédit, sous peine de mort pour l'économie nationale et pour lui-même.

« Autre chose. A la base de toutes les sociétés humaines, il y a un concept : la protection de l'individu, et son droit à la vie par son droit au travail. Dans la société capitaliste moderne, il ne l'a plus. Puisqu'il y a du chômage, le capital manque à sa mission sociale. L'Etat devra donc imposer au capital de faire l'effort nécessaire pour assurer les possibilités de vie de la collectivité du travail.

« Enfin, troisième mesure, nécessité par le fait que l'Etat est géré au plus cher, comme si rien n'était changé depuis l'empire : les frais de gestion de l'Etat devraient être divisés en deux parts. Une part incompressible, indispensable noyau formé du strict nécessaire, et une part élastique, susceptible d'extension ou de restriction suivant que la prospérité le justifierait ou que la crise l'exigerait.

« Il se leva, évolua dans la pièce avec une surprenante aisance :

« — Ah ! si les combattants voulaient !...

« — Clemenceau disait déjà ça, il y a dix ans...

« — Oui, mais maintenant ils n'ont plus dix ans devant eux. Un

« an, dix-huit mois tout au plus. Après, ce sera fini. Ils n'auront plus
« que le droit de raconter leurs histoires de guerre, en embêtant tout
« le monde... »

« Scapini, ami de Roland Dorgelès, n'a pas dit « embêtant ».
« Il a prononcé un mot beaucoup plus énergique — à la Sulphart... »

La mort de la Reine des Belges

A la suite des condoléances envoyées par l'U.A.G., nous avons reçu du secrétaire du Cabinet du Roi des Belges la lettre suivante :

« Le Roi a été profondément touché de la part que vous avez prise à Son immense douleur.

« Sa Majesté m'a chargé de l'honneur de vous exprimer Sa gratitude émue.

« En m'acquittant de ce devoir, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée. »

A PROPOS DES CHIENS-GUIDES

Le camarade Verdelet, de Cesson Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), nous communique le texte suivant à propos du début d'école de dressage de chiens-guides que notre camarade Chanudet a organisée chez lui.

L'embryon d'école provisoirement privée, de dressage de chiens-guides de Nogent-sur-Vernisson (Loiret), découlant de l'initiative de Léon Chanudet, Aveugle de guerre, officier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, titulaire de la médaille de Verdun et de la croix de guerre (une palme et trois étoiles), résidant rue Saint-Martin, en ayant la direction, soutenu par quelques camarades en cécité, agissant pour les exceptions qui, seulement jusqu'alors, ont répondu à son appel en attendant que l'école, développée, devienne officielle, lorsque la généralité des Aveugles de Guerre et des aveugles civils sera éduquée, plus qu'elle ne l'est, sur l'indispensable et précieuse utilité du chien-guide, informe les camarades en cécité qu'un premier

stage d'ensemble de quatre aveugles aura lieu en fin d'hiver prochain. Que ceux qui désireraient être en possession d'un chien-guide de la pure race du berger allemand, impeccablement dressé, veuillent bien se faire inscrire dès à présent, à l'adresse sus-indiquée, les quatre premières inscriptions profitant de ce premier stage, cependant que les autres seront échelonnées sur des stages ultérieurs, dans l'ordre de la réception des inscriptions.

Le prix de revient d'un chien-guide est de trois mille francs, tous frais compris. En voici, ci-dessous, le détail :

Un dresseur professionnel spécialisé est chargé de préparer, trois mois avant l'arrivée des quatre stagiaires, quatre chiens, tous les jours, matin et soir. Le quatrième mois suivant la préparation, quatre stagiaires doivent effectuer un stage d'ensemble, avec les quatre chiens ainsi préparés, durant vingt jours. Quatre aveugles ont donc à assurer le traitement du dresseur, lequel se monte, mensuellement, à mille cinq cents francs, somme qui doit être couverte par quatre stagiaires (par chaque stagiaire).

Les frais de nourriture et de soins pour chaque chien, depuis l'âge de leur sevrage (un mois), jusqu'à l'âge de leur départ après le stage, alors qu'ils serviront dorénavant de guides (seize mois), étant de cinquante francs par mois multipliée par quinze mois, égale la somme de sept cent cinquante francs, qui doit être couverte, également, par chaque stagiaire.

Le stagiaire doit aussi couvrir ses frais personnels de pension (nourriture et logis), pendant vingt jours, à raison de vingt francs par jour, soit la somme de quatre cents francs.

Enfin, une somme de trois cent cinquante francs est destinée pour l'achat du harnais, de l'étrangleuse, de la laisse, de la chaîne, de l'étrille, de la brosse, de la gamelle, ainsi que pour couvrir des frais divers.

Léon Chanudet fait ainsi don de la valeur propre, intrinsèque du chien par lui-même, ainsi que de la peine et du travail qu'ils occasionnent à Mme Chanudet, pour les soigner et les nourrir.

A l'école de Gilamont-Vevey (Suisse), maintenant fermée, le prix de revient du chien-guide était de trois mille cinq cents francs.

Léon Chanudet, ayant recouvré, dans la plus large mesure possible, sa liberté physique extérieure perdue, par suite de sa cécité,

de par la providence d'un précieux chien-guide sortant de l'école de Gilamont-Vevey (Suisse), maintenant fermée, et dont il a l'expérience par quatre années de pratique, voudrait, avec le plus grand esprit de sacrifice, sans prendre le moindre bénéfice, demandant seulement à couvrir les frais que lui occasionne son œuvre exclusivement humanitaire, que tous ses camarades d'infortune puissent reconquérir l'indépendance physique extérieure que lui-même a reconquise.

Pour confirmation, à quiconque le désirera, des démonstrations pratiques peuvent être faites à Nogent-sur-Vernisson.

Verdelet nous informe, en outre, qu'il se tient à la disposition des camarades des Côtes-du-Nord à Cesson-Saint-Brieuc ou à l'Hôtel Duguesclin, place Duguesclin, à Saint-Brieuc, pour leur donner les renseignements les plus complets sur la marche et les qualités des chiens-guides.

S'adresser directement à M. Verdelet, Cesson-Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

En outre, Delfosse, de Valenciennes, nous demande d'insérer les lettres qu'il a reçues à la suite de son article paru dans le Bulletin de mai dernier.

Du camarade De Dreuille :

« Pour ma part, je considère la fermeture de l'école de Vevey comme une catastrophe et, à mon avis, mis à part le réajustement des pensions, il n'a rien été fait pour nous qui soit comparable à l'aide et à la satisfaction que nous procurent nos chiennes. Il y a donc, il me semble, un intérêt très considérable pour nous de faire tout ce que nous pourrions pour assurer la création d'un école en France qui pourrait continuer l'œuvre de « L'Œil qui voit » en employant les mêmes méthodes de dressage qui donnent des résultats parfaits.

« J'ai l'impression que beaucoup de camarades ne se doutent pas des services que nous rendent nos chiennes. »

Du camarade Occis-Poirée :

« Mon attention, en lisant le Bulletin de mai, est arrêtée par les chiens-guides et je suis très heureux de vous faire connaître que je suis un ancien de « L'Œil qui voit » à Vevey et que je suis muni d'une chienne-guide, qui me rend de réels services et je ne saurais

« trop vous pousser à aider le camarade Chanudet dans cette grande idée qui, si elle s'accomplit, est appelée à soulager bon nombre de nos malheureux amis qui sont dans notre situation.

« En vous encourageant dans votre bonne et heureuse intention. recevez, etc. »

T. S. F.

La Société Française de Secours aux Blessés Militaires (Croix Rouge Française) nous demande d'insérer l'avis suivant :

Les Etablissements Telemax, fournisseurs du Bureau des Aveugles de la S.S.B.M. (Croix Rouge Française) pour les postes de T.S.F., ont mis au point deux appareils d'une conception tout à fait moderne :

a) Un poste Reflex, 3 lampes, donnant les plus gros postes européens (ondes de 200 mètres à 2.000 mètres), référence : Télémex 36 V.P. Prix spécial, 450 francs.

b) Un poste superhétérodyne, 5 lampes, antifading, 3 gammes de longueurs d'ondes (de 19 mètres à 2.000 mètres), donnant toutes les stations européennes et la plupart des américaines en O.C. ; cadran spécial permettant aux aveugles de se repérer. Référence : Télémex 65 O.C. Prix, 800 francs.

La S.S.B.M. se charge des frais de transport et accorde, pour l'un ou l'autre de ces appareils, une aide de 200 francs, somme à déduire des prix ci-dessus indiqués.

Pour tous renseignements, s'adresser directement à la S.S.B.M., 21, rue François-I^{er}, Paris (8^e).

TRIBUNE LIBRE

Lettre du camarade Brusson :

« Je fus très étonné, à la lecture du Bulletin de juillet, de prendre connaissance de la lettre de Freidinger. Les camarades qui l'auront lue peuvent croire que je me suis laissé aller à des paroles malveillantes envers nos camarades alsaciens-lorrains. Je n'ai rien à retrancher ni à ajouter aux explications, d'ailleurs toutes amicales, que j'avais données, relevées par notre camarade Freidinger, et n'ai pas à lui dire que j'avais été induit en erreur. J'ai voulu, en prenant la défense des camarades malades, mettre en parallèle trois cas bien différents. Dans les deux premiers, les intéressés étaient bénéficiaires du statut et dans le troisième ils se trouvaient exclus par la loi.

« En agissant ainsi, je me permettais d'attirer l'attention du Conseil sur les droits à réparation des victimes de la guerre, qu'ils soient Alsaciens-Lorrains ou non, mais tous des Français ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs envers leur pays.

« Il est loin de ma pensée de contester les avantages accordés aux Alsaciens-Lorrains ; je voulais signaler simplement la différence de sort faite à certains de nos camarades. »

Lettre du camarade Hourcade :

« Je tiens à remercier le Bureau pour les éclaircissements qu'il a eu la bonne idée de nous donner sur les décrets-lois du 16 juillet 1935.

« Dans leur ensemble, je veux bien croire que ces décrets-lois sont un mal nécessaire...

« Comme je n'en connaissais que ce que j'avais pu entendre par T.S.F., j'avais grand besoin d'être mieux éclairé...

« Donc, je constate que, tout en faisant la guerre aux « cumuls », les décrets en question exercent eux-mêmes des cumuls en matière de diminution...

« En ajoutant 10 % à la retenue de 3 %, c'est déjà faire du cumul... Mais, j'ignorais que la majoration de 140 % fut ramenée à 100 %... Or, si je sais bien compter, cette réduction constitue, à

« elle seule, une diminution de 16,66 %, se cumulant avec les autres retenues...

« En additionnant 3 + 10 + 16,66, cela doit faire tout près de 30 %...

« De plus, la retenue devant s'exercer sur l'ensemble des sommes à toucher, aux échéances échelonnées pendant les trois mois qui suivent le 17 juillet 1935, il y a, de ce fait, inégalité et injustice flagrantes...

« Certes, j'ai dit plus haut que les décrets-lois sont, je crois, un mal nécessaire. Je veux dire, par là, que je ne voudrais pas m'insurger trop « bruyamment ». J'estime cependant qu'il y a matière à protester très énergiquement, avec le moins de « bruit » possible... d'autant plus qu'il se pourrait que l'U.A.G. obtienne des compensations sur les « allocations spéciales », ce qui c'est déjà produit avec Poincaré...

« Dans une réunion précédant l'Assemblée générale, un camarade se plaignant que le Bulletin mensuel est trop réduit, le camarade Amblard a répondu qu'il appartenait un peu aux camarades de lui fournir des articles. C'est dans cet ordre d'idée que je demande au Bureau de bien vouloir insérer la présente lettre au prochain Bulletin. »

Note du Secrétariat. — La retenue sur une pension du genre exposé par Hourcade se monte exactement à 27,25 %.

Nous avons déjà informé nos camarades des démarches faites par le Bureau au sujet de la diminution de 140 à 100 % des majorations de pension, ainsi que des inégalités de traitement quant à la date d'application qui, nous avait-on dit, devait partir pour toutes les pensions du 17 juillet dernier.

Notre camarade Masselier nous demande d'insérer l'appel suivant :

A TOUS LES AVEUGLES DE GUERRE

Vous n'ignorez pas que les plus éminents représentants du monde des aveugles, réunis en 1931 à New-York, ont décidé de coordonner tous les efforts pour l'amélioration du sort de tous les aveugles. Mais, que savez-vous des suites d'une résolution si prometteuse ?

Vous avez sans doute entendu parler de quelques essais de coopé-

ration mondiale par l'utilisation des langues nationales les plus répandues dans le monde.

De tels essais ne sauraient produire les résultats désirés. En effet, si grandes qu'aient été la bonne volonté, la compétence et les autres ressources dépensées dans ces généreuses tentatives, aucune coopération ne peut réaliser des progrès vraiment appréciables sans la plus large intercompréhension de tous les intérêts.

De cette vérité élémentaire, la preuve nous est fournie par la rapide progression avec de bien moindres moyens matériels de l'Association universelle des organisations d'aveugles qui, fondée en 1932, coordonne aujourd'hui les actions typhlophile de Pologne, Espagne, Irlande, Hongrie, Bulgarie, Finlande, Tchécoslovaquie, Suède, Norvège, etc.

Grâce à l'espéranto, des milliers de nos frères associés dans cette entreprise, encouragés par tous les espérantistes du monde, sont constamment mis à même d'orienter, de contrôler et féconder par le faisceau de leurs initiatives individuelles l'action internationale des dirigeants responsables de leurs organisations nationales respectives.

Toutes les conceptions typhlophiles trouvent l'occasion de se confronter et, partant, de s'harmoniser, grâce à *L'Espéranto Ligilo*, organe universel pour les aveugles, fondé en 1904 par notre regretté compatriote Th. Cart, et, au cours de fréquents « congrès » universels des espérantistes aveugles.

Ceux d'entre vous à qui fut donnée, en juillet-août 1932, l'occasion d'approcher, à Paris même, les démonstrations faites par le premier de ces « Congrès », ne doutent plus que l'espéranto est bien l'auxiliaire idéal de toute coopération mondiale en n'importe quel domaine. Par lui, catholiques, incrédules, intellectuels, ouvriers, artistes, etc., collaborent entre eux mondialement à tous problèmes d'intérêt commun et se fortifient dans le sein d'Associations spécialisées pour la réalisation de leurs aspirations respectives.

Camarades aveugles ! vous pouvez faire de même, il vous suffit pour cela d'apprendre et d'utiliser à toutes fins qu'il vous plaira une langue beaucoup plus simple et non moins riche qu'aucune autre, et le plus sûr auxiliaire de toutes, surtout de la vôtre, et une arme puissante dans la lutte inaugurée par Haüy, Larbier, Braille, et tant d'autres de chez nous.

Procurez-vous à l'Association Valentin-Haüy, au Service des Publications, les notions élémentaires d'espéranto d'A. Cart et Robert (Braille, 5 francs, et noir, 1 fr. 50), et recourez à l'aide fraternelle de vos cordialement dévoués,

MASSELIER,
49, boulevard Fichot,
Neuilly-Plaisance.

E. BOUQUIN,
20, rue Fénelon, Saint-André-lez-Lille,
Lille (Nord).

Note du Secrétariat. — On nous fait savoir que des cours d'espéranto ont lieu, tous les samedis à 17 heures, à l'Association Valentin-Haüy, 7 et 9, rue Duroc, Paris.



Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 30 septembre, une somme de : 27.291 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	1.800 francs.
Allocations décès et palmes.....	16.004 —
Allocations Caisse Maladie	9.487 —

Il y a lieu d'ajouter à ces 27.291 francs, une somme de 23.100 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner *vingt-deux* demandes dont *cinq* n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE-NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Quinquis, de Kerfeunteun (Finistère), nous font part de la naissance de leur fils, Pierre, né le 16 juillet 1935.

Notre camarade et Mme Cattaert, de Vannes (Morbihan), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Paul, né le 29 août 1935.

Notre camarade et Mme Le Stang, de Langonnet (Morbihan), nous font part de la naissance de leur fils, Albert, né le 23 août 1935.

Notre camarade et Mme Augoyat, du Creusot (Saône-et-Loire), nous font part de la naissance de leur fille Hélène, née le 6 septembre 1935.

— 17 —

Notre camarade et Mme Castel, de Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Roland, né le 11 septembre 1935.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Viault, de Melun (Seine-et-Marne), nous fait part du mariage de son fils René avec Mlle Régine Salardenne, le 9 septembre 1935.

Notre camarade Malgoire, de Cremps (Lot), nous fait part du mariage de sa belle-fille Armande avec M. Atgié, célébré le 5 octobre 1935.

Notre camarade Seguy, de Toulouse (Haute-Garonne), nous fait part du mariage de sa fille Germaine avec M. Michel Armengal, célébré le 12 septembre 1935.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

La femme de notre camarade Huppé, de Chantemesles, par Vétheuil (Seine-et-Oise), décédée le 13 juillet 1935, à l'âge de quarante-huit ans.

La mère de notre camarade Gallard, d'Angers (Maine-et-Loire), décédée le 1^{er} septembre, à l'âge de soixante-huit ans.

Du père de notre camarade Coutarel, de Cournon-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), décédé le 11 septembre, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 juin 1935

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Leveau.

Sont présents : Leveau, Muler, Noireaux, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Evrat, Favret, Guillam, Izaac, Lauté.

Excusés : Bertrand, Cabasson, Derunder, Fauvel, Grillet, Lagarde, Malgat, Nicolaï, Roy (G.), Satgé, Scapini.

N'ont pas écrit : Bloncourt, Laffargue, Robert (M.).

Ont donné leurs pouvoirs :

A Amblard : Malgat, Satgé.

A Favret : Cabasson, Grillet, Lagarde.

A Noireaux : Derunder.

Assistaient à la séance : M. de Traversay, Mme du Bos, M. de Chaumont-Quitry, du Comité d'Action; M. Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Bailly, Béda, Berthet, Briant, Cizac, Courtas, Detoc, Freidinger, Guyollet, Hennebicq, Masselier, Rousseau, Saillot, Tissier, Thomas.

1° Le Procès-verbal de la réunion du 27 avril 1935 est adopté à l'unanimité.

2° Le trésorier fournit quelques explications sur les situations financières d'avril et mai qui sont adoptées à l'unanimité.

3° Le secrétaire général fait un exposé de l'action du Bureau, relative à l'exécution du statut et du vœu n° 1 émis par la dernière Assemblée générale. Il relate la dernière visite faite au ministre des Pensions, qui était alors M. Rivollet. La démarche avait pour but de hâter la parution du règlement d'administration publique pour l'application du statut et fut en grande partie consacrée à l'admission des camarades exclus au bénéfice de ce statut.

Leveau précise comment le Bureau entend mener son action pour le vœu n° 1. Les administrateurs sont d'accord avec le Bureau et lui demandent de reprendre les démarches, reconnaissant qu'il n'est pas possible qu'un Comité extra-unioniste soit admis par l'Association. Le Conseil exprime ses sentiments de camaraderie envers tous les exclus.

La parole est alors donnée, par exception, à quelques-uns de ceux-ci qui sont présents. A la suite de cet entretien, le Bureau fait savoir qu'il entreprendra auprès du nouveau Ministère les mêmes démarches faites auprès du précédent. La motion suivante est alors votée :

« Le Conseil exprime sa sympathie vis-à-vis des camarades exclus « du bénéfice du statut et laissant à son Bureau le choix des moyens « d'exécution, lui demande de continuer son action en mettant au premier plan la défense des intérêts des non-bénéficiaires de ce statut. »

La motion est adoptée à l'unanimité, moins une abstention : Evrat.

4° Pour répondre à un désir exprimé par l'Assemblée générale, le Bureau fait part au Conseil de l'intention qu'il a d'étudier les dossiers des Aveugles non pensionnés dont il possède la liste.

Le Conseil lui demande d'apporter des propositions en faveur des cas qu'il jugerait intéressants, afin qu'une aide puisse être apportée à ces camarades.

5° Sur demande de Bois, les camarades Conan et Courteix sont adjoints à la Commission des Travaux de la Maison des Aveugles de Guerre, Fauvel ayant fait connaître son intention de ne plus collaborer à cette Commission.

Il est prévu une Commission pour l'établissement du règlement intérieur de cette Maison, qui sera composée des membres du Bureau auxquels seront adjoints : Conan et Favret, à titre de secrétaires généraux honoraires ; Bardoux, Bois, Céré-Labourdette, Guillam, MM. de Traversay et Bloch.

6° Acceptation d'un legs. Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires du 20 mars 1928, de M. Jean-Dieudonné-Georges Zacchi, en son vivant demeurant à Vitry (Seine), impasse Marie-Sorin-Defresne, où il est décédé le 15 janvier 1935, par lesquelles il lègue à l'Association des Aveugles de Guerre une somme de 10.000 francs, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour l'encaisser en son nom, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 30.

Procès-verbal de l'Assemblée annuelle de la Départementale du Finistère, le 4 juillet 1935

Assemblée annuelle du 4 juillet 1935, à la Mairie de Landerneau.

Sont présents : Le Cocq, Déniel, Le Lann, Prigent, Bénéat, Jung, Leroux, Le Borgne (L.), Quéré, Kerangal, Coat, Kernéis, Férezou, Gouriou, Lavolé, Nicolas (F.), Verdelet, Kerrien, Bellec, Bertrand, Sibiril, Kaigre, trésorier; Piton, commissaire aux comptes; Noireaux, délégué de l'U.A.G.

Pouvoirs à Le Cocq : Castel, Masson, Kerhuel, Gohiec, Daniélou.

Pouvoirs à Sibiril : Kromer.

Pouvoirs à Nicolas : Guillou.

Excusé : Le Borgne (Jean).

La séance est ouverte à 10 h. 45. Le Cocq, président, remercie les camarades de venir de plus en plus nombreux à notre réunion départementale et les informe du décès des camarades Barbier et Bouguenet. Il demande de se lever et d'observer une minute de silence à leur mémoire.

Le Cocq propose à l'Assemblée de désigner Noireaux, délégué du Bureau de l'Union, comme président de séance. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

Noireaux remercie l'Assemblée de la marque de sympathie et de bonne camaraderie qui vient de lui être témoignée, puis expose ce qu'a fait l'U.A.G., les démarches faites par le Bureau pour faire obtenir le Statut des Grands Invalides à tous.

Le vœu suivant est déposé par Sibiril et adopté à l'unanimité par l'Assemblée : « Les Aveugles de Guerre du Finistère, réunis en « Assemblée générale, font confiance au Conseil d'administration de « l'Union et demandent au Bureau de continuer inlassablement ses « efforts pour faire obtenir le Statut des Grands Invalides à tous les « pensionnés pour cécité. »

Noireaux laisse entendre à l'Assemblée qu'il ne croit pas que l'on perçoive les arrrages du Statut des Grands Mutilés avant octobre; puis, continuant son exposé, parle longuement de la Maison des Aveugles de Guerre qui sera terminée pour la fin de l'année; cette Maison sera, dit-il, la nôtre et nous serons là vraiment chez nous.

Noireaux se met à la disposition des camarades qui désireraient lui poser quelques questions. Bénéat demande quelques renseignements con-

cernant les pupilles de la nation. Noireaux et Kaigre donnent à Bénéat les explications voulues. D'autre part, quelques camarades demandent qu'une palme soit en permanence au siège de la Section pour que, en cas de décès d'un des membres, les camarades assistant aux obsèques puissent la déposer.

Le Bureau étudiera la question avec le Bureau de l'U.A.G.

Kaigre, trésorier, et Piton, commissaire aux comptes, rendent compte de la gestion financière de la Section. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle ensuite les vœux et questions diverses. Verdelet fait un exposé très chaleureux sur le chien-guide et indique les services qu'il peut rendre à de nombreux camarades. Ayant séjourné quelques jours à l'École de dressage du chien-guide de Nogent-sur-Vernisson, due à l'initiative du camarade Chanudet, il fait savoir que le prix de revient d'un chien est de 3.000 francs.

Sibiril propose à Verdelet d'annexer au procès-verbal de l'Assemblée les renseignements donnés par Chanudet. Noireaux reprend la parole pour demander aux camarades de rester très unis et surtout de ne pas adhérer à aucun autre groupement spécialisé, rappelant que tous les résultats obtenus sont dus à notre belle Union.

On passe ensuite à l'élection du Comité d'administration. Aucun membre ne faisant acte de candidature, le Conseil sortant est réélu à l'unanimité.

Président : Le Cocq.

Secrétaire : Sibiril.

Membres : Prigent, Bénéat, Kernéis.

Trésorier : Kaigre. Commissaire aux comptes : Piton.

Avant de lever la séance, Le Cocq adresse ses remerciements à M. et Mme Noireaux qui n'ont pas craint de faire un si long voyage pour représenter ici le Bureau de l'U.A.G., et à Kaigre et Piton pour leur dévouement à notre Départementale.

A midi, on se trouve à nouveau réunis à l'Hôtel de Bretagne où un repas en commun est servi.

Pendant tout le repas, la plus grande animation ne cesse de régner.

Au café, Le Cocq prenant la parole dit à M. et Mme Noireaux toute sa joie de les avoir aujourd'hui dans la section bretonne. Noireaux remercie les camarades du cordial accueil qui lui a été réservé, puis les félicite pour l'esprit d'union qui règne dans leur Départementale.

Il ajoute qu'il se tient après le repas à la disposition des camarades pouvant avoir certains renseignements particuliers à lui demander.

Les chanteurs se font alors entendre, puis ensuite Bertrand au piano et Jung à l'accordéon font danser jeunes et vieux.

Le Secrétaire :
SIBIRIL.

DEPARTEMENTALE DU FINISTERE

Exercice 1934-1935

Désignation	Recettes	Dépenses
En caisse au 30 juin 1934	2.641 10	—
Frais de l'assemblée générale.....		635 50
Gerbe le 11 novembre		40 »
Subvention départementale	25 »	
Intérêts	71 50	
Frais de déplacements aux administrateurs.		75 »
Frais de correspondances.....		25 »
	<hr/>	<hr/>
	2.738 60	775 50

En caisse à ce jour : 1.963 fr. 10.

Brest, le 1^{er} juillet 1935.

Le Trésorier : KAIGRE.

Procès-verbal de la réunion de la Régionale du Nord, le 6 octobre 1935

La Commission a tenu sa réunion le dimanche 6 octobre, café du Lion Noir, à Hazebrouck.

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de Planquette entouré des membres de la Commission :

Muret, Derunder, Webber, Delaplace, Boé, Brebion.

Le camarade Béquart est également présent.

Lecture du compte rendu de l'Assemblée régionale du 17 mars, qui est adopté sans observations.

Lecture d'une lettre d'Amblard fournissant quelques renseignements généraux sur les questions à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 5 courant.

La Commission étudie la répercussion des décrets-lois sur la situation des Aveugles de Guerre. Elle ne peut en admettre le principe qui porte une grave atteinte à nos droits déjà atteints précédemment, et s'élève en particulier contre certains de ces décrets qui atteignent plus particulièrement certains de nos camarades déjà exclus du statut des grands mutilés.

La Commission fait confiance au Conseil et au Bureau pour demander l'abrogation de ces décrets ou pour en poursuivre tout au moins l'atténuation dans la plus large mesure possible.

La Commission prend connaissance du résultat négatif à ce jour des démarches entreprises pour l'extension du statut aux non-bénéficiaires; elle demande au Bureau de poursuivre ses démarches, ainsi que celles ayant pour objet de mettre le plus tôt possible les Aveugles de Guerre en possession de leur nouveau titre d'allocation afin d'en percevoir les arrérages.

Il est donné connaissance du dernier rapport de l'architecte au sujet de la construction de la maison de la rue Blanche. La Commission en souhaite l'achèvement dans le plus bref délai possible et au mieux des conditions requises.

La Commission enregistre avec plaisir les résultats financiers, heureux de notre participation aux différents sweepstakes et espère que ces rentrées de fonds amélioreront notre encaisse dans de larges proportions.

La prochaine Assemblée régionale est fixée au dimanche 15 mars et des avis paraîtront sur le Bulletin en temps utile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.

Le Secrétaire :
Léon MURET.

AVIS DIVERS

La veuve de notre camarade Vandenberghe, professeur diplômé, informe les Aveugles de Guerre qu'elle donne des leçons de piano et de solfège.

S'adresser directement à Mme Vandenberghe, 119, boulevard Voltaire, Paris.

♦♦♦

A vendre occasion : tandem homme en bon état, au prix de 350 francs net, pris sur place.

S'adresser pour tous renseignements au camarade Guillet, 7, rue Saint-Vincent, Nantes (Loire-Inférieure).

♦♦♦

Mme Clouzot, 30, rue Jacob, Paris, offre son aide bénévole à des aveugles intellectuels pour leur faire lecture, courrier. S'adresser directement à Mme Clouzot, 30, rue Jacob, Paris.

♦♦♦

Notre camarade Larue (Louis), de Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or), nous informe qu'il fournirait :

Aux camarades désireux de connaître les véritables bons vins de Bourgogne, des vins fins Pinot blanc Meursault à 13 francs la bouteille et des vins Pinot rouge Chassagne-Montrachet à 10 francs la bouteille, le tout livrable en caisses de 25 bouteilles, rendu franco de port et d'emballage. Expédition directe de la propriété, Médaille d'Or, Exposition Paris 1932.

Liste des Donateurs

Cie d'Assurances « Yorkshire », Paris, 200 fr. — Mme Guérin, Châtillon-sur-Bagneux (Seine), 50 fr. — Mme Condamin-Lyotard, Nice, 6 fr. — M. L.-R. Girard, Paris, 166 fr. 65. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Divers, 2.507 fr. 20.

Dons avec affectation spéciale pour la « Maison des Aveugles de Guerre »

Ville du Creusot, 200 fr. — Département des Hautes-Pyrénées, 75 fr. 50.

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : LEVEAU, MULLER, NOIREAUX.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABARSON, CÉRÉ-LA-BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DEBUNDER, EVRAT, FAVRET, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTREBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. Marcel BLOCH ;
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;
M. CHEPPER ;
M. Pierre CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme Francis DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEIS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAI

